

16
Aurillac, le 13 juillet 1915



Monsieur le Préfet,

Je suscite, M. Gartner,
Directeur du Collège de jeunes filles
d'Aurillac, a. l. bonsein de volli-
ates de vote bairillame en passe-
port pour ces ciées, Marin-Louise
et Suzanne Ristel, itées au Collège
de jeunes filles et qui désirent se
rendre en Espagne pour faire leur
vacances auprès de leurs parents.

M. Gartner